



L'INASTI rend l'avenir possible

Rapport annuel 2017

Chiffres et tendances

Le nombre d'indépendants a continué d'augmenter en 2017, tout comme le nombre de starters et le nombre d'indépendants pensionnés. Par ailleurs, un nouveau statut a été créé depuis le 1^{er} janvier 2017, celui d'étudiant-indépendant.

Augmentation du nombre total de travailleurs indépendants

Le nombre d'indépendants continue encore à croître en 2017, avec un total s'élevant à 1.087.763 indépendants (708.203 hommes et 379.560 femmes). Il s'agit d'une augmentation de 29.241 unités, ou +2,76 %, par rapport à 2016.

120.012 indépendants et aidants affiliés ne sont pas de nationalité belge (115.222 en 2016 soit une progression de 4,16 % par rapport à 2016). Les nationalités roumaine, néerlandaise et française sont les plus représentées.

Premiers chiffres sur les étudiants-indépendants

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les étudiants qui exercent une activité indépendante peuvent bénéficier du nouveau statut d'étudiant-indépendant. Au 31 décembre 2017, on comptait 5.008 étudiants-indépendants. On retrouve près de la moitié d'entre eux dans les professions libérales.

Nouvelle augmentation du nombre de starters

Le nombre de starters est à nouveau en hausse. En effet, on compte désormais 114.601 starters en Belgique (contre 109.195 en 2016). En 2017, 28.217 d'entre eux n'ont pas la nationalité belge. Les nationalités roumaine, bulgare et néerlandaise forment ici le trio de tête.

Augmentation du nombre de pensionnés et du nombre de pensionnés poursuivant leur activité indépendante

Dans le régime des travailleurs indépendants, le nombre de pensionnés continue d'augmenter, passant de 532.920 au 1^{er} janvier 2016 à 541.634 au 1^{er} janvier 2017. L'augmentation concerne surtout les personnes qui bénéficient d'une pension de retraite comme isolé. De même, le nombre de pensionnés continuant d'exercer une activité indépendante passe de 99.075 en 2016 à 105.649 en 2017.

Autres constatations pour 2017

- Le nombre de conjoints aidants diminue légèrement (de 27.698 en 2016 à 26.268 en 2017) ;
- Le nombre de sociétés en faillite reste quasiment stable en 2017 (de 6.601 en 2016 à 6.622 en 2017) ;
- Le nombre de société est en augmentation ;
- Les revenus professionnels nets moyens augmentent légèrement ;
- La gestion financière globale présente à nouveau un résultat positif en 2017.

Traduire de nombreux changements en projets concrets

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible. » La citation d'Antoine de Saint-Exupéry montre clairement le chemin suivi par l'INASTI. Pour rendre cet avenir possible dès aujourd'hui, nous traduisons les changements nombreux et rapides en initiatives et projets concrets.

En 2017, notons, entre autres, les éléments suivants :

- La mise en place du service Concurrence loyale (ECL) qui a pour objectif de renforcer la lutte contre la fraude sociale. La direction se compose de nouveaux agents qui renforcent les services d'inspection et d'agents issus des services existants de l'INASTI.
- Le lancement de Mycareer.be en collaboration avec l'ONSS et Sigedis. Ce service en ligne permet au citoyen de consulter ses données individuelles de carrière.
- Le lancement d'une nouvelle phase dans Mypension.be, qui permet désormais au citoyen d'obtenir en ligne une estimation du montant de sa future pension.
- Le projet pilote WALINA a développé un back office et front office transversal pour les bureaux de Wavre, Libramont et Namur. Cela a permis d'uniformiser le fonctionnement et d'accroître l'efficacité dans la répartition de la charge de travail et l'offre de service.
- L'enquête de satisfaction menée auprès des clients de l'INASTI et de sa Caisse nationale auxiliaire. Au terme de celle-ci l'offre de service globale a obtenu un score moyen de 7,7/10.
- L'intégration systématique des applications ICT dans Sequoia, qui permettra à compter de 2020 à chaque indépendant et chaque entreprise de disposer d'un dossier électronique unique contenant toute l'information sur son statut social.
- La poursuite du développement du système de rapportage centralisé Mouseion, qui intègre les données des applications de base de l'INASTI dans une grande banque de données.

Par ailleurs, le rapport annuel offre un aperçu des principales réalisations 2017 en matière de législation et de jurisprudence portant sur le statut social.

Informations pratiques

Par respect pour l'environnement, le rapport annuel de l'INASTI n'existe que sous forme numérique. La version intégrale du rapport annuel peut être consultée sur **notre site Web** (dans 'A propos de l'INASTI').

Coordonnées pour le public

Call center pensions : numéro gratuit 1765 - Tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h à 17h (vendredi jusqu'à 16h).

E-mail: info@rsvz-inasti.fgov.be

Adresse : INASTI - •Quai de Willebroeck 35 – •1000 Bruxelles

Coordonnées pour la presse

Service Communication INASTI • Shavawn Somers • +32 2 546 44 75 • shavawn.somers@rsvz-inasti.fgov.be